



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Domaine du Scorff – PRL familial – Vallée du Scorff

Afin que chacun puisse profiter pleinement de son séjour dans un esprit convivial et respectueux, nous vous remercions de prendre connaissance des règles suivantes. Le séjour au Domaine du Scorff implique l'acceptation du présent règlement.

1. Admission et séjour

L'accès au domaine est réservé aux personnes autorisées par la direction. Nul ne peut y élire domicile. Les mineurs non accompagnés ne sont admis qu'avec une autorisation parentale écrite. Les clients de nationalité étrangère doivent compléter la fiche individuelle de police à leur arrivée conformément à l'article R.611-35 du CESEDA.

2. Accueil

Le bureau d'accueil est ouvert de 8h30 à 10h et de 16h à 18h, ou par téléphone au 02 97 28 27 06. Nous restons disponibles pour toute information touristique, pratique ou technique.

3. Arrivées et départs

Merci de prévenir la réception la veille de votre départ. Tout départ en dehors des horaires d'ouverture doit être anticipé.

4. Tranquillité et respect

Le Domaine du Scorff est un lieu familial et calme. Le silence est exigé entre 22h et 7h. Merci de limiter les nuisances sonores, d'éviter les discussions bruyantes tardives, de fermer discrètement portières et coffres et de régler raisonnablement les appareils sonores. Les sonos puissantes sont interdites.

5. Circulation et stationnement

La circulation est autorisée de 7h à 22h. La vitesse doit être strictement limitée. Seuls les véhicules des clients sont admis dans le domaine. Le stationnement ne doit jamais gêner la circulation ni l'installation d'autres vacanciers. Les véhicules des visiteurs restent à l'extérieur du domaine.

6. Propreté et respect des lieux

Chacun veille à préserver la propreté, l'hygiène et le cadre naturel du domaine. Les eaux usées doivent être vidangées dans les installations prévues. Les déchets doivent être déposés dans les containers. Il est interdit de jeter quoi que ce soit au sol. Il est interdit de planter, creuser, clouer ou détériorer la végétation. L'emplacement doit être restitué propre. Toute dégradation sera facturée à son auteur.

Afin de préserver le bon fonctionnement de notre station d'assainissement écologique, il est strictement interdit de jeter dans les toilettes autre chose que du papier toilette. Les lingettes (même biodégradables), serviettes hygiéniques, tampons, protections, essuie-tout ou tout autre déchet doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. L'utilisation de produits chimiques ou nocifs (blocs WC, produits agressifs, déboucheurs, javel en grande quantité...) est interdite. Un entretien simple et régulier à la brosse suffit. Toute intervention rendue nécessaire par une mauvaise utilisation pourra être facturée.

7. Sécurité

Les feux ouverts (bois, charbon...) sont strictement interdits. Les réchauds doivent être utilisés avec précaution. En cas d'incident, prévenir immédiatement la direction. Une trousse de secours est disponible à l'accueil. Le Domaine assure une surveillance générale du site conformément aux dispositions légales. Chaque client reste responsable de ses biens personnels.

8. Piscine

La piscine est strictement réservée aux clients enregistrés. Elle est privée et non surveillée. Son utilisation se fait sous la responsabilité des baigneurs. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du maillot de bain est obligatoire (shorts et bermudas interdits). Il est interdit d'entrer chaussé, de manger, de boire ou de fumer dans l'enceinte de la piscine. Les jeux encombrants sont interdits. L'accès est interdit aux visiteurs et aux animaux. La direction peut fermer la piscine en cas de nécessité (météo, sécurité ou contrôle sanitaire).

9. Animaux

Les animaux sont admis sur déclaration préalable. Ils doivent être identifiés, être à jour de leurs vaccinations conformément à la réglementation en vigueur et être tenus en laisse. Ils ne doivent jamais être laissés seuls sur le domaine ou dans les locatifs. Les déjections doivent être ramassées immédiatement. L'accès aux sanitaires, à la piscine et à l'aire de jeux est interdit aux animaux. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être déclarés, muselés et accompagnés des documents obligatoires.

10. Visiteurs

Les visiteurs sont admis au Domaine du Scorff sous réserve d'avoir été déclarés à leur arrivée auprès de la réception et après accord de la direction.

Ils peuvent être soumis à une redevance selon le tarif en vigueur.

L'accès à la piscine peut être autorisé exceptionnellement, sur demande préalable et sous réserve de l'accord de la direction. Les visiteurs autorisés à accéder à la piscine restent sous la responsabilité du client qui les reçoit et doivent respecter l'ensemble du règlement piscine.

Les véhicules des visiteurs ne sont pas autorisés à circuler dans le domaine et doivent stationner à l'extérieur.

11. Jeux

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Les jeux bruyants ou dangereux sont interdits à proximité des hébergements.

12. Infraction au règlement

En cas de non-respect du présent règlement, un avertissement pourra être donné. En cas de trouble grave ou répété, le séjour pourra être résilié. Les forces de l'ordre pourront être sollicitées si nécessaire.

13. Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées à des fins de promotion du Domaine du Scorff. Conformément à la loi, vous pouvez vous opposer par écrit à toute diffusion.

Merci de contribuer à l'esprit convivial et respectueux du Domaine du Scorff.